
AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DES FONDS
AXA ROSENBERG EUROBLOC (C-FR0010074666), AXA ROSENBERG INTERNATIONAL (C-FR0010074682/D-FR0013385317), AXA VALEURS EX-EUROLANDE (C-FR0000992182/D-FR0000992190), INITIATIVE EQUILIBRE (C-FR0000429136/D-FR0011547645)

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DE DROIT FRANÇAIS

Puteaux, le 1^{er} juillet 2020.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts des Fonds Communs de Placement (ci-après les « FCP »), listés ci-dessus.

A compter du 6 juillet 2020 (date de prise d'effet), les prospectus des FCP cités et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICIS ») tiendront compte d'une nouvelle durée minimum de placement recommandée fixée à 5 ans au lieu de 8 ans (4 ans auparavant pour le fonds Initiative Equilibre).

Nous attirons votre attention sur le fait que ce changement ne constitue pas une mutation et ne requiert pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part. **Il est précisé que la stratégie d'investissement de chaque FCP reste la même et que leur objectif de gestion recherché par nos équipes de gestion n'est pas modifié.**

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr à compter du 6 juillet prochain.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS